



# Commune de Vérossaz

## Comptes 2022 – Message introductif

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous vous soumettons à votre examen et à votre approbation les comptes 2022 tels que contrôlés par la fiduciaire Nofival et acceptés par le Conseil communal le 8 mai 2023.

Une nouveauté importante a été mise en place avec le budget 2022 déjà, à savoir l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes du Canton du Valais. Pour rappel, la nomenclature, la numérotation des comptes et quelques principes comptables ont été modifiés dans le but d'harmoniser toutes les compatibilités. Nous espérons que vous allez rapidement vous familiariser avec cette nouvelle manière de présenter les comptes et les budgets de la Commune et de la Bourgeoisie.

### **Municipalité - Compte de fonctionnement**

---

Le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 829'506.89 (budget 2022 CHF 539'100.-).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 145'005.92 (budget 2022 CHF 175'218.-), après l'attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 400'000.-.

La fortune de la Commune se monte au 31.12.2022 à CHF 4'593'878.02.

La situation financière de la Commune peut être considérée comme très saine, vu que l'endettement net par habitant est de CHF 141.-.

Les éléments significatifs influençant les comptes 2022 par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022 sont les suivants :

#### **0 - Administration générale**

*012.3000.00* - Le traitement du personnel administratif est en adéquation avec le budget 2022 et les comptes 2021 et se monte à CHF 140'617.- pour un temps de travail total de 175 %.

*012.3050-3055* - Les charges salariales sont dorénavant réparties entre les divers dicastères (travaux publics, UAPE, point-lecture, chemins pédestres, employé déchetterie), c'est pourquoi il y a une différence entre les comptes 2022 et les comptes 2021.

*022.3130.99* - Les coûts de la fête du Bicentenaire et du livre s'élèvent CHF 46'248.80 (budget 2022 CHF 40'000.-). Il est à relever que la fête organisée pour les 200 ans de la commune a engendré un déficit de CHF 13'988.20. Nous remercions les sociétés locales, les enseignants et les élèves de l'école primaire et toute la population de Vérossaz pour l'aide précieuse à l'organisation et votre présence à notre manifestation.

*022.3158.00* - La hausse des frais internet et site est due à la mise à jour de notre site communal pour CHF 6'000.- (budget CHF 2'000.- / comptes 2021 CHF 915.-)

*022.3158.01* - Les frais informatiques sont en hausse, ceci étant dû à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 et à la mise en place des bulletins de versement avec QR-code.

*029.3300.40* - Les amortissements sont nettement inférieurs au budget étant donné que la construction du nouveau bâtiment administratif n'a pas débuté.

#### **1 - Sécurité publique**

*111.3612.01* - Les frais de police s'élèvent à CHF 40'000.- pour 2022, ce qui correspond à l'augmentation prévue dans notre contrat avec la commune de Monthey (en 2021 CHF 30'000.-).

*122.3132.06* - Les honoraires de curateurs s'élèvent à CHF 7'750.- pour 2022 (budget 2022 CHF 5'000.- et comptes 2021 CHF 10'100.-).

*122.3632.00* - Notre participation à la Commune de St-Maurice aux frais de l'APEA, s'élèvent à CHF 23'056.05 (budget 2022 CHF 17'000.- comptes 2021 CHF 18'312.65). Cette activité est reprise par le Canton du Valais dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*150.3144.00* - La réfection de diverses bornes hydrantes est supérieure au budget 2022 (CHF 5'000.-) et se monte à CHF 12'233.05. Ce montant est comparable aux comptes 2021.

## **2 - Enseignement et formation**

212.3110.00 – Nous avons payé CHF 8'630.35 en 2022 pour l'achat de divers mobiliers scolaires pour une classe flexible et autres, ce qui est nettement inférieur au budget 2022 de CHF 16'800.-

212.3153.00 – Nous avons dû effectuer des travaux afin de mettre à niveau le Wi-Fi de l'école ce qui a représenté un dépassement du budget 2022.

212.3631.01 – Le traitement du degré primaire pour 2022 est de CHF 266'430.70 (budget 2022 CHF 295'000.- et comptes 2021 CHF 299'733.40).

213.3612.00 – Les frais d'écolage versés pour les élèves au cycle d'orientation se monte à CHF 145'182.20, ce montant est supérieur au budget 2022 de CHF 130'000.- et aux comptes 2021 de CHF 126'956.90.

213.3631.00 – Le traitement du degré secondaire (CO) est de CHF 113'822.50, il est nettement supérieur car le nombre des élèves a augmenté. Dans les comptes 2021, ce poste s'élevait à CHF 26'416.40 car nous avons eu un remboursement de l'Etat du Valais de CHF 37'843.60.

217.3050-3055 – Les charges sociales de la concierge sont dorénavant réparties dans le dicastère adéquat.

217.3120.01 – Les frais de chauffage de CHF 33'273.25 sont supérieurs au budget 2022 (CHF 24'000.-) car nous avons dû changer la pompe du chauffage pour un montant de CHF 5'215.90.

Les autres chiffres sont en rapport avec le budget 2022.

## **3 - Culture, loisirs et culte**

321 – Le salaire du personnel du point-lecture et les charges patronales sont dorénavant dans des comptes spécifiques, et sont différenciés de la gestion du matériel et des livres de même que le matériel et livres.

341.3144.02 – Nous avons effectué des travaux d'entretien et de nettoyage dans l'ancienne buvette du FC et avons acheté de la vaisselle afin de pouvoir mettre en location cette salle à la population pour CHF 6'370.30. Même si nous n'avons plus de société de football reconnue, nous devons quand même entretenir le terrain de foot pour CHF 6'822.80. Ces divers entretiens ont engendré un dépassement de CHF 7'144.60 par rapport au budget 2022.

341.4470.01 - Suite à la cessation d'activité du FC, nous n'avons pas encaissé la location des installations prévue de CHF 4'000.-, cependant nous avons encaissé CHF 550.- de locations pour la salle de Chétilon (buvette).

342 – Le salaire du responsable des chemins pédestres et ses charges patronales sont dorénavant comptabilisés dans les postes y relatifs et non plus dans l'entretien des chemins pédestres.

350.3660.20 – Nous avons amorti en totalité le solde de la réfection de l'Eglise, pour un montant de CHF 80'698.-. (budget 2022 CHF 44'832.- / comptes 2021 CHF 8'967.-)

Les autres frais relatifs à la culture, loisirs et culte sont en adéquation avec le budget 2022.

## **4 - Santé**

412.3632.08 - L'annuité payée au home St-Jacques se monte à CHF 18'867.-, en adéquation avec le budget 2022, mais supérieure aux comptes 2021 CHF 13'023.-.

412.3634.02 - Notre participation aux soins pour les résidents dans les EMS s'élève à CHF 44'894.60 (budget 2022 CHF 19'000.- et comptes 2021 CHF 33'869.25). Ces frais sont en hausse car le nombre de résidents de Vérossaz a augmenté en 2022.

421.3632.07 - Notre participation aux frais du CMS de CHF 44'871.90 est inférieure au budget 2022 (CHF 52'000.-) et est légèrement inférieure aux comptes 2021.

422.3116.00 - Nous avons organisé plusieurs matinées de formation « Cœur Valais » afin d'apprendre l'utilisation du défibrillateur sur la commune. Dorénavant, plusieurs personnes sont aptes à être appelées en cas de besoin.

433.3637.00 - Notre participation de CHF 12'498.15 pour les frais dentaires scolaires a diminué en regard au budget 2022 de CHF 15'000.- et aux comptes 2021 de CHF 20'334.65.

## **5 - Prévoyance sociale**

544.3631.13 – Les frais de curatelle (CHF 4'500.-) sont en baisse par rapport au budget 2022 de CHF 16'800.- et comptes 2021 CHF 9'900.-, ces chiffres sont donnés par l'Etat du Valais.

545 – Suite à l'ouverture du matin dès la rentrée d'août 2022, les frais de notre UAPE s'élèvent à CHF 15'944.85 (frais nets - participation des parents et subventions déduites).

545.3636.05 – Notre participation aux frais de la garderie Les Moussaillons de Massongex et à l'APAC s'élève à CHF 52'545.05, suite à l'augmentation d'enfants allant à Massongex et à la révision de la convention avec la commune de Massongex (budget 2022 CHF 36'300.-- / comptes 2021 CHF 36'491.10)

572.3637.02 – L'aide sociale versée en 2022 se monte à CHF 38'174.47, en diminution par rapport au budget 2022 (CHF 46'000.-) et aux comptes 2021 (CHF 51'386.33).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2022.

## **6 – Trafic**

613.3631.14 – Notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales s'élève à CHF 53'510.95, nettement inférieure au budget 2022 (CHF 160'000.-), mais comparables à ceux de 2021. Ces montants sont donnés par l'Etat du Valais.

615.3010.00 - Suite à l'augmentation des heures effectuées en 2022, le salaire de notre employé des travaux publics s'élève à CHF 33'265.90, ce montant est supérieur au budget 2022. Les charges patronales sont dorénavant imputées dans le service y relatif.

615.3130.11 – Suite à un hiver plutôt clément, les frais de déneigement et salage de CHF 35'923.55 sont nettement inférieurs au budget 2022 (CHF 44'000.-) et aux comptes 2021 (CHF 77'902.15).

615.3141.03 – Nous avons entrepris divers travaux d'élargage et de réfection sur la route du Fahy et des Pésaires ce qui a engendré un dépassement de CHF 11'445.40 par rapport au budget 2022.

615.3141.05 - Nous avons entrepris divers travaux de réfection des routes forestières de la Biole et de Chalabagne pour CHF 24'451.15. Le nettoyage des rigoles et la réfection des cunettes se fera d'ici l'été 2023. Ce montant n'était pas au budget 2022.

615.3141.06 – Nous avons entrepris des travaux hors contrat de notre réseau d'éclairage public pour un montant de CHF 14'263.50. Ce montant n'était pas au budget 2022.

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2022.

## **7 - Protection et aménagement du territoire**

### **Eau potable :**

710.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 129'791.68 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds eau potable » au 31 décembre 2022 afin d'autofinancer ce service (budget 2022 - déficit CHF 174'470.-).

### **Eaux usées :**

720.3143.01 – Nous avons entrepris divers changements de regard (CHF 3'222.05) et des curages de grilles de routes (CHF 7'999.75). La mise à jour des données EU par le bureau GRB s'élève aussi à CHF 5'859.-. Le montant des charges s'élèvent à CHF 20'782.-, et nous avons au budget CHF 5'000.-.

720.3510.00 - Le solde de ce service bénéficiaire de CHF 5'771.79 est transféré au compte « Attributions au Fonds eaux usées » au 31 décembre 2022 afin d'autofinancer ce service (budget 2022 – bénéfice CHF 8'790.-).

720.3632.10 - Conformément au courrier reçu le 27 octobre 2021, la participation de Vérossaz aux frais d'exploitation de la STEP de St-Maurice a été augmentée de CHF 30'000.- pour 2022, ce montant a été calculé par rapport au nombre de m3 envoyé en sus à la STEP. Notre participation s'élève désormais à CHF 60'427.50 pour 2022, contre CHF 20'566.47 en 2021.

### **Gestion des déchets :**

730.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 34'925.14 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds gestion des déchets » au 31 décembre 2022 afin d'autofinancer ce service (budget 2022 – déficit CHF 50'560.-).

### **Correction des eaux :**

741.3142.00 – Suite au débordement des torrents Vers-chez-Borré et de la Rogneuse, des travaux urgents ont été effectués pour un montant de CHF 23'527.93, de même que la réfection du torrent des Bassex pour CHF 1'946.10. Nous avons au budget CHF 5'000.-. Ces travaux sont subventionnés à 50 % par l'Etat du Valais.

741.3142.01 – Nous avons remplacé la fontaine de la Poya (CHF 3'870.55) et effectué la réfection de la fontaine de la Doey (CHF 6'151.70). Ces réfections n'étaient pas au budget 2022.

### **Dangers naturels :**

745.3300.20 – Suite au versement du solde de la subvention pour la carte des dangers par le Canton du Valais et la participation de la Mobilière Assurance, le montant de l'amortissement de ce poste a diminué à CHF 1'089.- (budget CHF 10'310.-).

## **8 – Economie publique**

820.3632.13 – Notre participation au salaire du garde-forestier s'élève à CHF 7'743.35 (budget 2022 CHF 11'000.-).

Les autres montant sont en adéquation avec notre budget 2022 et les comptes 2021.

## **9 - Finances et Impôts**

910.3181.00 – Les montants passés en non-valeur et les pertes fiscales 2022 s'élèvent à CHF 22'322.93. Ce montant est supérieur au budget 2022 (CHF 10'000.-) mais nettement inférieur aux comptes 2021 (CHF 109'423.07). En 2021, nous avons entrepris un grand « nettoyage » de nos débiteurs douteux.

D'une manière générale, les impôts sont supérieurs au budget 2022.

910.4000-4008.00 - Les impôts directs (impôts sur le revenu, la fortune, personnel et à la source) des personnes physiques se montent à CHF 1'853'619.65 (budget 2022 CHF 1'803'300.-).

910.4021.00 - Les impôts fonciers des pers. physiques se montent à CHF 88'850.05 (budget 2022 CHF 86'000.-).

910.4022.00 - Les impôts sur les prestations en capital se montent à CHF 64'612.50 (budget 2022 CHF 30'000.-)

910.4022.01 - Les impôts sur les gains immobiliers se montent à CHF 64'796.65 (budget 2022 CHF 25'000.-)

910.4023.00 - Les droits de mutation se montent à CHF 73'607.25.- (budget 2022 CHF 20'000.-).

910.4024.00 - Les impôts sur les successions et donations se montent à CHF 62'421.- (budget 2022 CHF 10'000--)

911 - Les impôts des personnes morales se montent à CHF 52'228.85 (budget 2022 CHF 75'000.-).

930.462 - Nous avons reçu CHF 615'675.- de péréquation financière en 2022 qui se répartit comme suit :

- Fonds de péréquation des ressources – CHF 508'197.-
- Fonds de compensation des charges – CHF 72'973.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 35'505.-

Ces montants sont supérieurs au budget 2022 (CHF 613'707.-) et aux comptes 2021 (CHF 545'791.-).

930.3400.00 – Les intérêts des prêts hypothécaires d'un montant de CHF 21'490.14 sont inférieurs au budget 2022 (CHF 40'000.-) étant donné que l'investissement du nouveau bâtiment n'a pas encore commencé.

961.4401.00 - Nous avons récupéré CHF 24'953.82 d'intérêts de retard en 2022 (budget CHF 17'000.-).

963.3431.00 – Nous avons installé une climatisation et effectué divers travaux dans le bâtiment du magasin pour un montant de CHF 9'596.50.

990.3894.00 – Etant donné les bons résultats 2022 et des investissements futurs importants et selon les nouvelles réglementations du MCH2, nous avons attribué CHF 400'000.- à la réserve de politique budgétaire. Comme la dénomination du compte l'indique, ce compte est une réserve qui pourra être employée en cas de nécessité.

Les autres montants sont en adéquation par rapport au budget 2022.

## Municipalité - Compte des investissements

**Les investissements 2022 s'élèvent à CHF 1'285'309.36**, dont voici le détail :

- Nouveau bâtiment communal (honoraires) - CHF 19'087.10
- Rénovation du bâtiment scolaire (réfection toit école) – CHF 42'121.35
- Réfection réseau routier (solde marquage 30 km/h et divers réfections enrobés – CHF 158'259.60
- Réfection routes forestières (glissement Pésaires et Fahy) – CHF 44'144.-
- Honoraires nouveau réservoir communal – CHF 563'416.65
- Forages et captage (réfection captages et divers travaux) – CHF 9'018.30
- Entretien réseau d'eau (adduction conduite Doey et divers travaux) - CHF 42'599.55
- Réfection conduite réservoir/Orsex – CHF 38'467.40
- Aménagement déchetterie Mabilien – CHF 145'748.65
- Bennes Eco-point (achat et installation benne compacteuse papier) – CHF 46'554.77
- **Annulation** de la provision pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône – (CHF 12'055.-)
- Assainissement buttes stand de tir Chavanne – CHF 171'910.94
- Aménagement du territoire – PAZ/RCCZ – CHF 16'036.05

**Les recettes des investissements s'élèvent à CHF 394'086.70 :**

- Encaissement des taxes de raccordement eau et égouts - CHF 87'051.20
- Subvention cantonale glissement Pésaires et Fahy – CHF 31'000.-
- Solde subventions carte des dangers – CHF 73'878.30
- Subvention torrent Vésenau-Borré-Bioley – CHF 10'278.95
- Solde participation de la Mobilière à la carte des dangers – CHF 54'878.25
- Subventions fédérales, cantonales et participation des privés à l'assainissement des buttes du stand de tir de Chavanne – CHF 137'000.-

**Les investissements nets s'élèvent à CHF 891'222.66.**

## Municipalité – Amortissements 2022

Le conseil communal a adopté les principes MCH2 pour la présentation et la tenue des comptes en date du 8 novembre 2021, selon le détail suivant :

- La limite des dépenses fonctionnement/investissement est de CHF 15'000.-
- Le taux d'amortissement minimum, soit ;
  - o 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux GC
  - o 8 % bâtiment
  - o 35 % biens meubles du PA
  - o 50 % autres immobilisations, logiciel du PA, licences
  - o 100% subvention d'investissement
- Les actifs et passifs de régularisation sont à passer à partir de CHF 0.-

Les principes y relatifs sont annexés aux comptes annuels.

## Municipalité – Résultats 2022

La Commune boucle les comptes 2022 avec une insuffisance de financement de CHF 61'715.-.

Le budget 2022 prévoyait une insuffisance de CHF 2'166'400.-, avec un investissement CHF 1'000'000.- pour la construction du nouveau bâtiment communal non utilisé en 2022.

La dette par habitant (sous MCH2) passe de CHF 70.- à CHF 141.-.

Le degré d'autofinancement est de 93.1 %, considérée comme « cas normal ».

Le taux de volume de la dette brute (dette brute en % des revenus financiers) est à 97.2 %, considéré comme « bon ».

Vous trouverez l'évolution des indicateurs financiers en page 31 du présent fascicule.

## Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

---

Pour l'exercice 2022, la fortune de la Bourgeoisie augmente de CHF 24'875.50 (budget 2022 CHF 41'470 car amortissement 2022 de CHF 21'000.- non budgétisé) et se solde au 31 décembre 2022 à CHF 655'860.21.

Le Triage forestier « Cime de l'Est » nous a versé CHF 18'623.- comme bénéficiaire de l'année 2022. Aucun montant n'avait été mis au budget 2022, suite à la nouvelle gestion comptable par le Triage depuis 2020.

Les frais d'entretien de l'immeuble de l'Abbaye se montent à CHF 42'510.70 (budget 2022 CHF 35'000.- et comptes 2021 CHF 28'410.20). Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des frais d'énergie.

L'amortissement de l'immeuble de l'Abbaye est idem aux autres années (CHF 21'000.-).

Les autres comptes sont en adéquation avec le budget 2022 et les comptes 2021.

## Bourgeoisie – Compte des investissements

---

Aucun investissement en 2022

## Conclusion

---

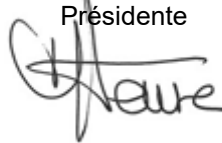
Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité et de la Bourgeoisie ont été approuvés par le Conseil Communal lors de sa séance du 8 mai 2023. Le détail des comptes est à disposition au bureau communal.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2022 qui vous seront soumis pour approbation, ainsi que sur l'activité de l'Administration communale en général.

**Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les comptes 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.**

L'Administration communale / 22.05.2023/ mm

Muriel Favre  
Présidente



Mireille Morisod  
Caissière

